



## UNIVERSITE DE BOURGOGNE

### DU Magistère Droit des Affaires 1ère année - 2ème semestre Année universitaire 2023/2024

#### CALENDRIER des EXAMENS

matières	date	horaire	lieu	type
Financement des entreprises	Mardi 09 avril 2024	de 14h à 16h (Tiers-temps 16h40)	Salle R02 D/L	écrit

1. Les candidats sont toujours convoqués 30 minutes avant le commencement des épreuves. L'horaire de convocation est signalé sur les convocations ou affichages qui en tiennent lieu.
2. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée. Cette règle est signalée sur les convocations ou affichages qui en tiennent lieu.
3. Les étudiants devront déposer leurs sacs, trousse et cartables à l'entrée des salles d'examens.
4. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
5. Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant le tiers du temps de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.
6. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve. En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

Dijon, le vendredi 22 mars 2024

Maud Le Barbanchon,  
Responsable de la scolarité UFR DSEP